

ALLOCATIONS & HANDICAP

EN BRETAGNE



1 LES ALLOCATAIRES DE L'AEEH



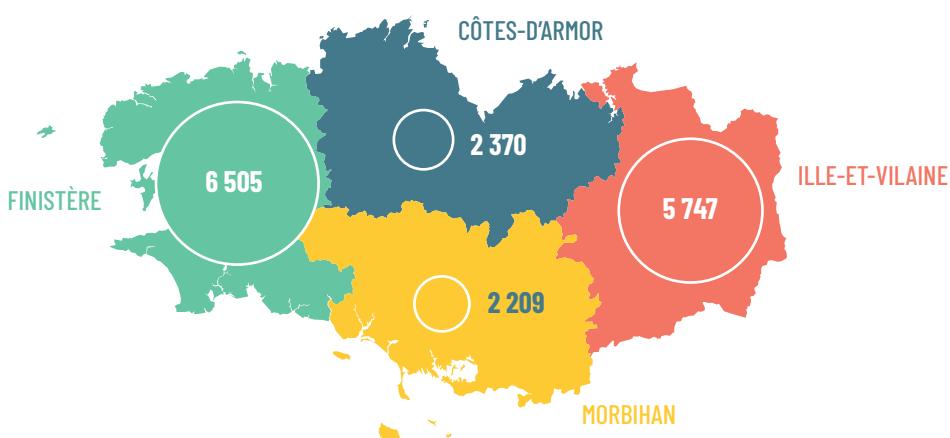
L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap des enfants de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents. Elle peut être complétée, dans certains cas, par d'autres allocations.

Source : service-public.fr

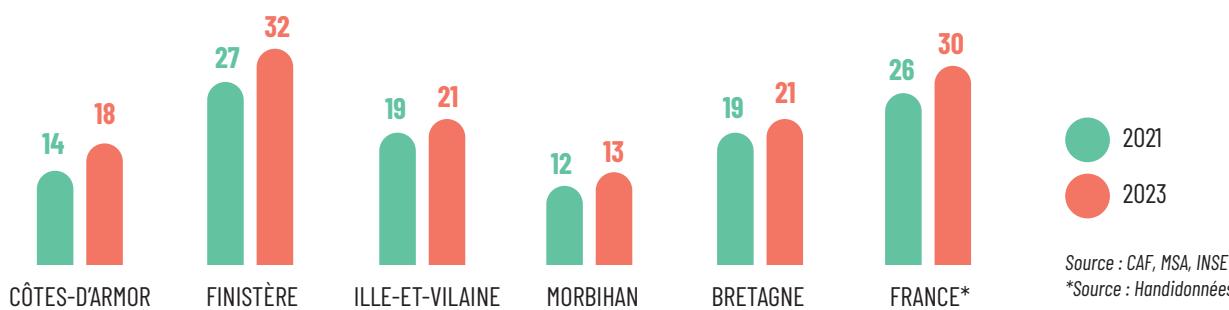
En Bretagne, en 2023,
16 831 JEUNES
sont bénéficiaires
de l'AEEH.

Répartition des bénéficiaires de l'AEEH en 2023, par département

Source : CAF et MSA

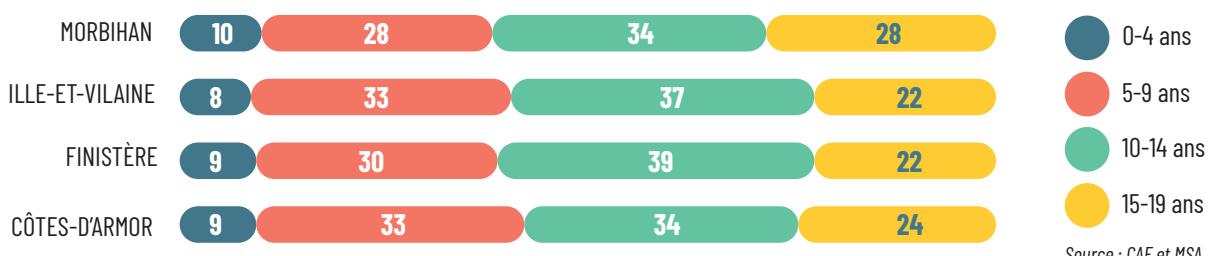


Nombre de bénéficiaires de l'AEEH pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans et évolution entre 2021 et 2023



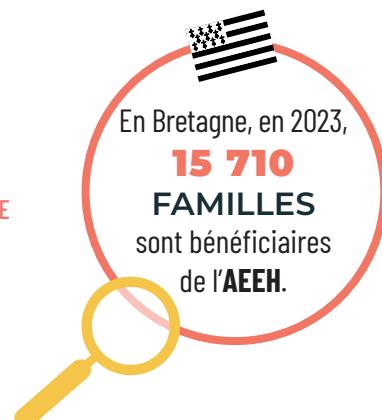
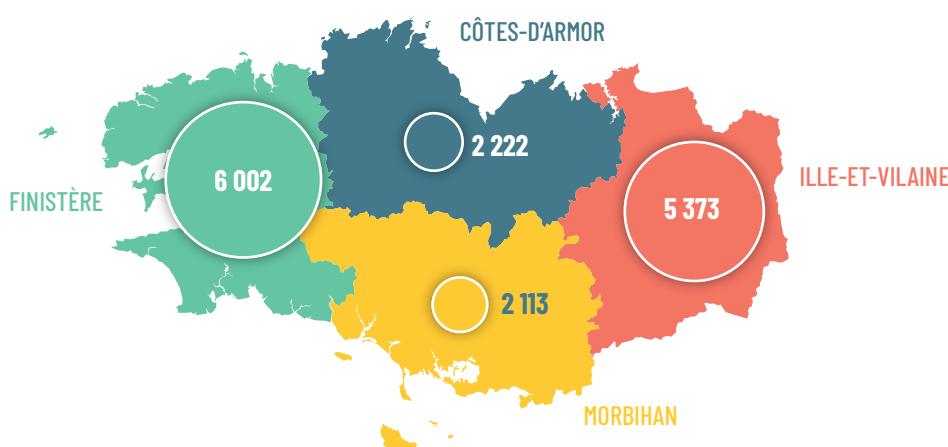
Lecture : Pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans en Bretagne en 2023, 21 sont allocataires de l'AEEH

Répartition par âge des bénéficiaires de l'AEEH en 2023, par département (en %)

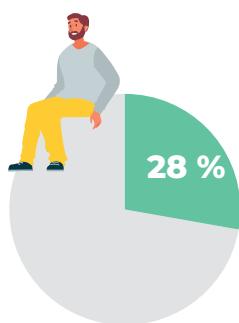


Répartition des familles bénéficiaires de l'AEEH en 2023, par département

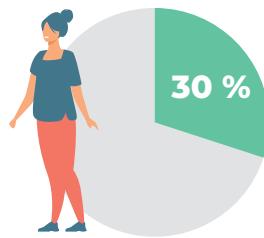
Source : CAF et MSA



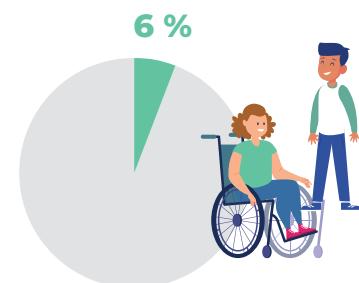
Parmi ces familles bénéficiaires de l'AEEH,



sont en situation
de bas revenus*



sont monoparentales



ont au moins 2 enfants
concernés par l'AEEH

* Le seuil de bas revenus, ou seuil de pauvreté, défini au niveau national, correspond à 60 % du revenu médian, c'est-à-dire un revenu disponible de 1 158 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 432 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans. »(source : INSEE)

LES ALLOCATAIRES DE L'AAH



L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet d'avoir un minimum de ressources. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Son montant vient compléter les éventuelles autres ressources.

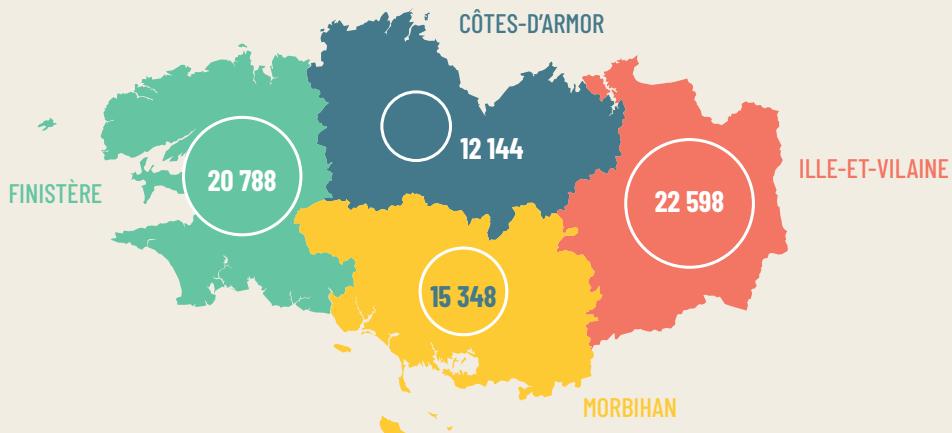
Source : service-public.fr



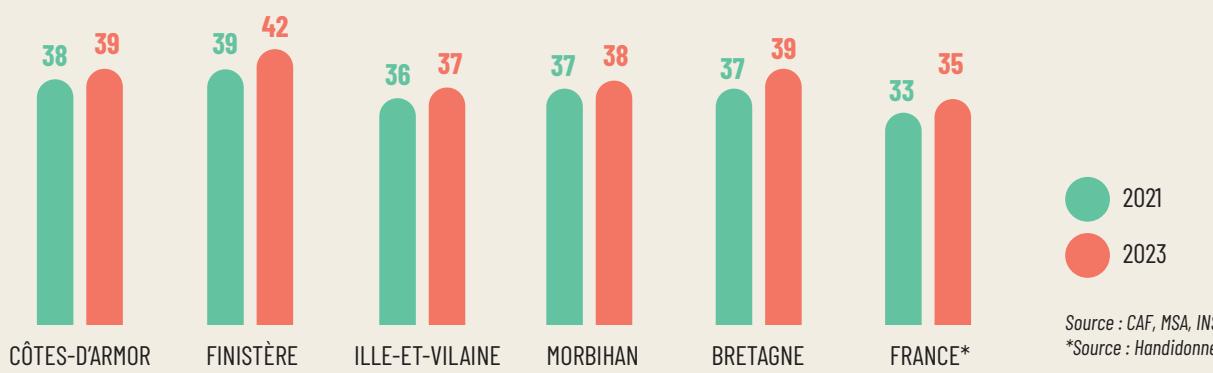
En Bretagne, en 2023,
70 878 ADULTES
de plus de 20 ans
sont bénéficiaires
de l'AAH.

Répartition des bénéficiaires de l'AAH en 2023, par département

Source : CAF et MSA



Nombre de bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 individus de 20 ans à 64 ans et évolution entre 2021 et 2023

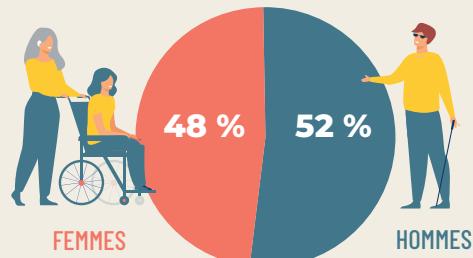


Lecture : Pour 1 000 adultes entre 20 et 64 ans en Bretagne en 2023, 39 sont allocataires de l'AAH.

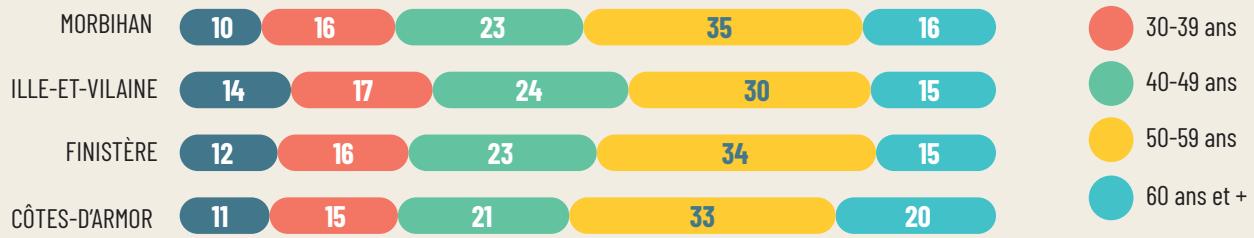
QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH ?

Répartition par sexe des bénéficiaires de l'AAH en 2023

Source : CAF et MSA



Répartition par âge des bénéficiaires de l'AAH en 2023, par département (en %)



LES BÉNÉFICIAIRES DE LA PCH ET DE L'ACTP

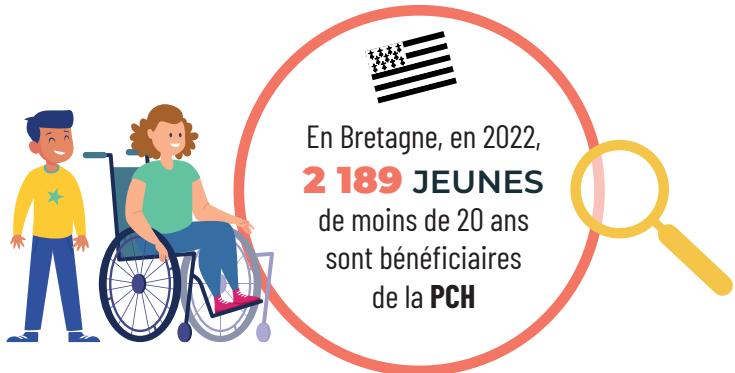
3

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière destinée à compenser la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne, y compris la vie sociale. Elle est versée par le conseil départemental.

L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) était versée aux adultes de moins de 60 ans par le conseil départemental pour permettre aux personnes handicapées d'assumer les frais liés à l'intervention d'un aidant ou d'un personnel de soins pour les aider dans les actes essentiels de la vie quotidienne. Depuis le 1^{er} janvier 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) a remplacé l'ACTP mais les personnes qui la percevaient déjà avant cette date peuvent choisir de continuer à en bénéficier, sous certaines conditions.

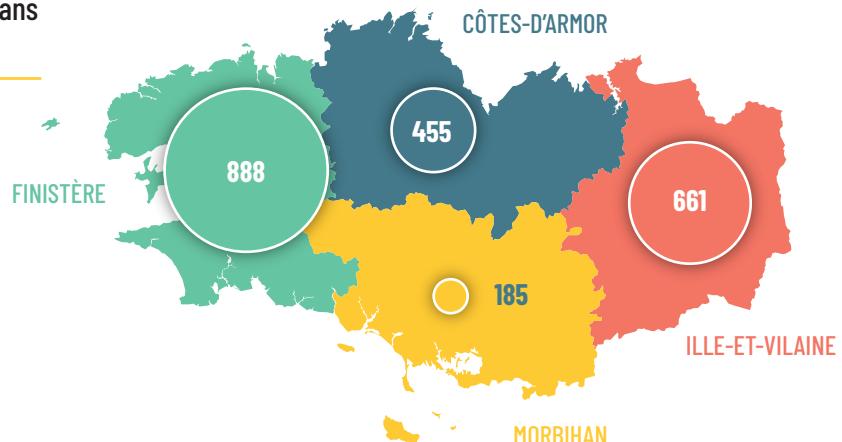
Source : monparcourhandicap.gouv.fr

BÉNÉFICIAIRES DE MOINS DE 20 ANS



Nombre de bénéficiaires de moins de 20 ans de la PCH en 2022, par département

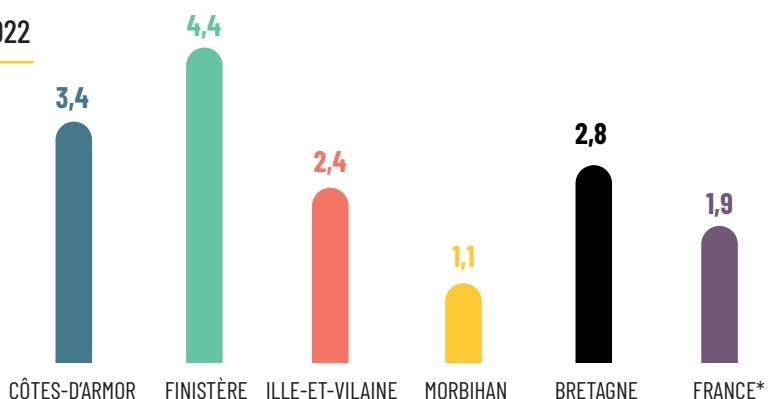
Source : DREES - Enquête aide sociale



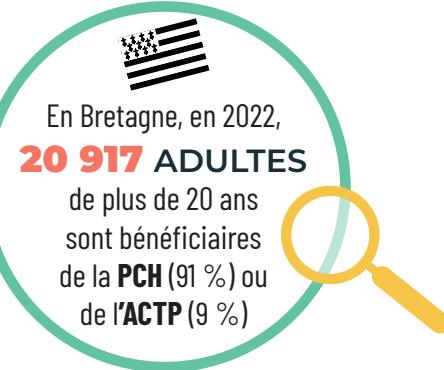
Nombre de bénéficiaires de la PCH pour 1 000 habitants de moins de 20 ans en 2022

Source : DREES - Enquête aide sociale, INSEE

*Source : Handidonnées

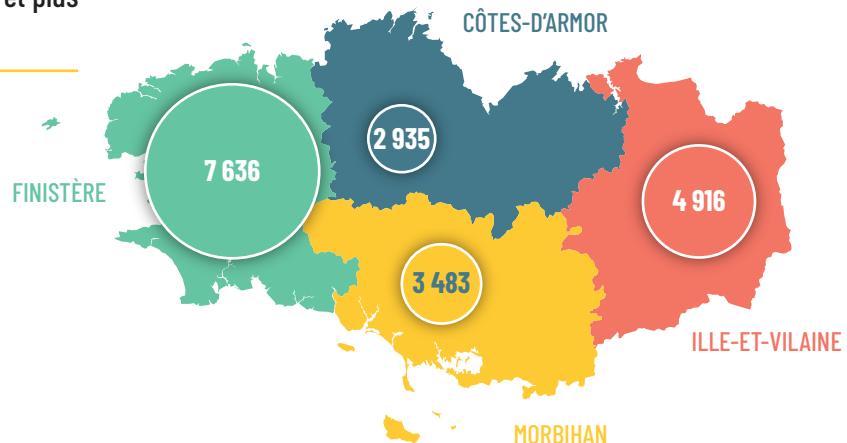


BÉNÉFICIAIRES DE 20 ANS ET PLUS



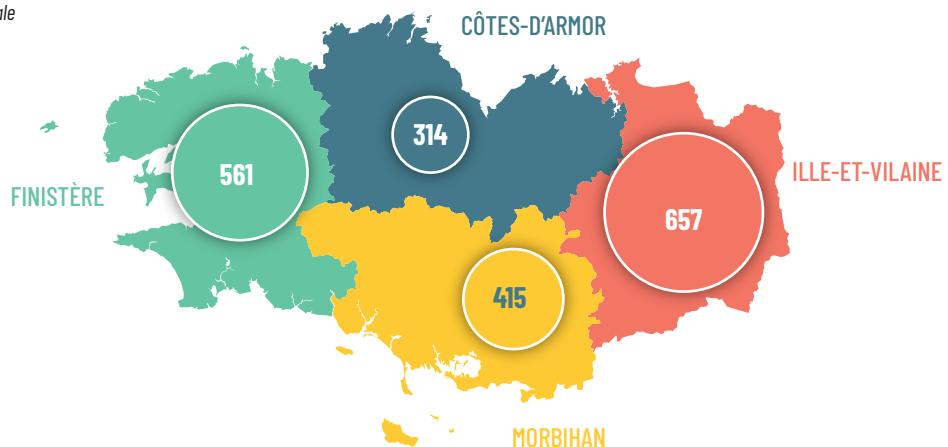
Nombre de bénéficiaires de la PCH de 20 ans et plus par département en 2022

Source : DREES - Enquête aide sociale

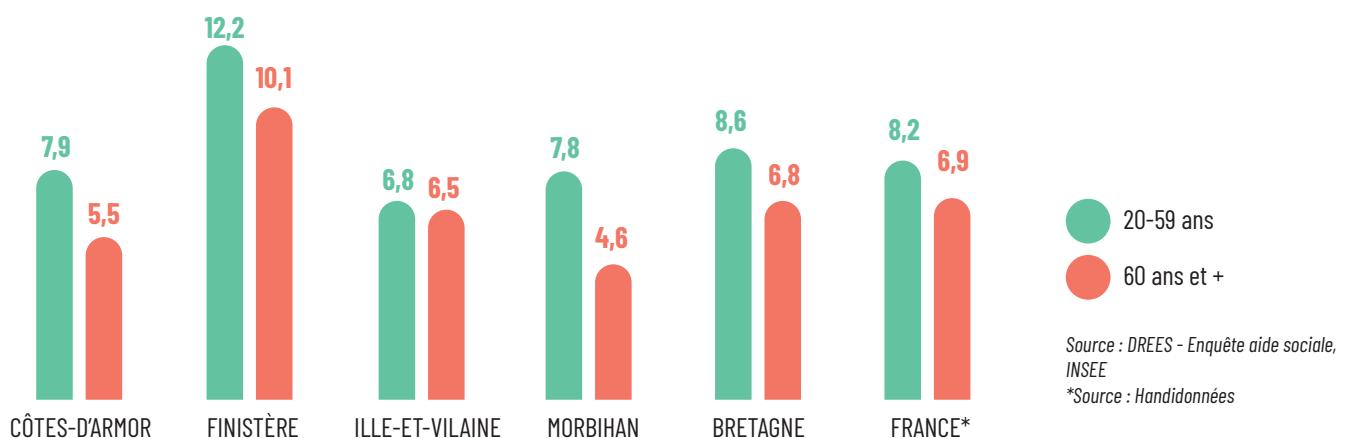


Nombre de bénéficiaires de l'ACTP par département en 2022

Source : DREES - Enquête aide sociale



Nombre de bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP pour 1 000 habitants, par âge, en 2022

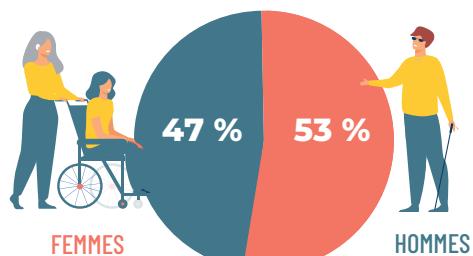


Lecture : Pour 1 000 adultes de 60 ans et plus en Bretagne en 2023, 7 sont allocataires de la PCH ou de l'ACTP.

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES DE LA PCH ?

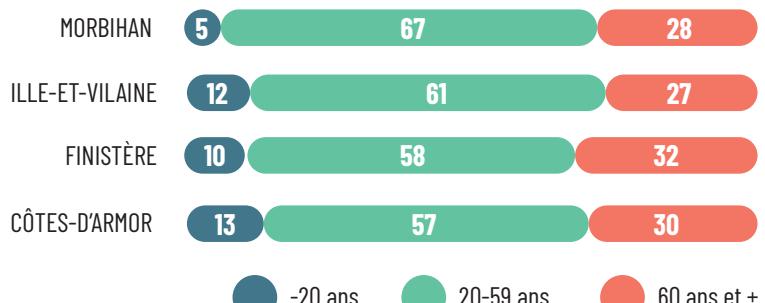
Répartition par sexe en 2022 en Bretagne

Source : DREES - Enquête aide sociale



Répartition par âge en 2022, par département (en %)

Source : DREES - Enquête aide sociale

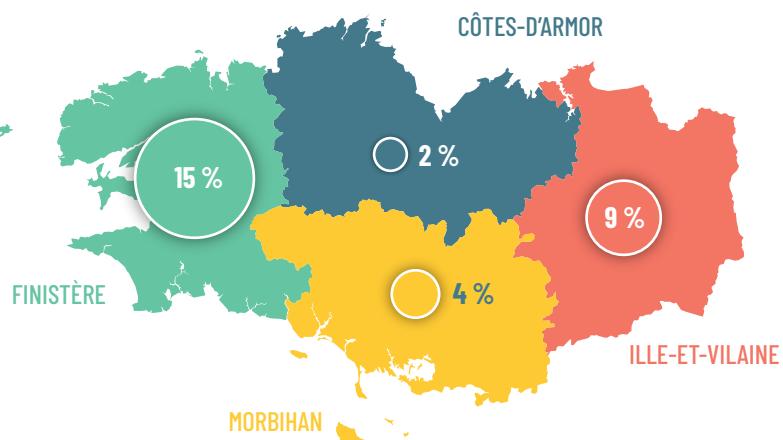
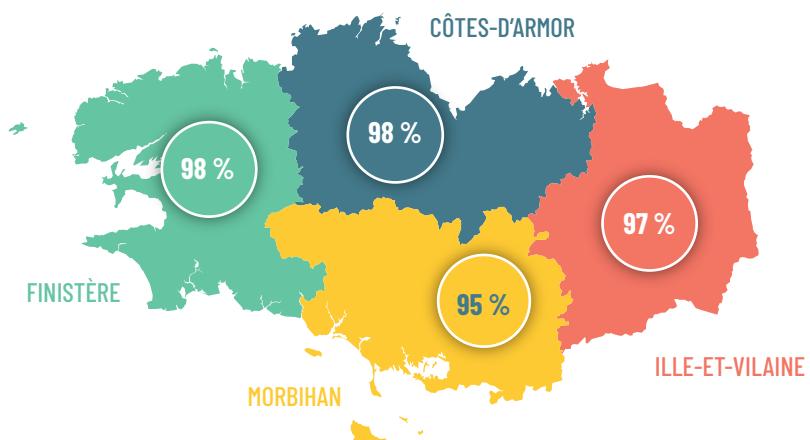


Types de paiement en 2022 (en %)

Source : DREES - Enquête aide sociale

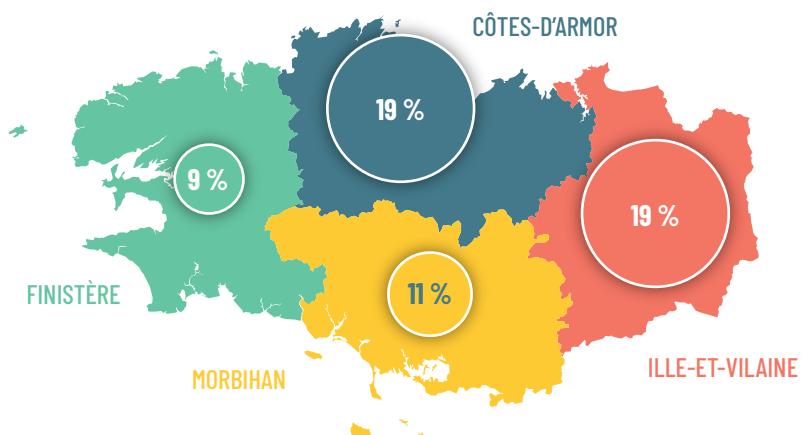
Nombre de personnes avec paiement pour une **aide humaine** rapporté au nombre de personnes ayant reçu un paiement au titre d'au moins un élément de la PCH

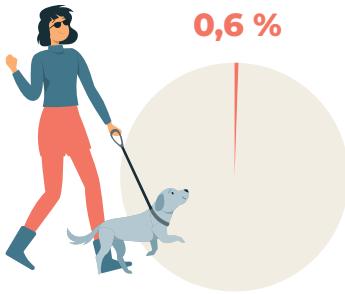
Lecture : pour 100 bénéficiaires de la PCH en Ille-et-Vilaine, 97 ont perçu un paiement pour une aide humaine en décembre 2022. Une même personne peut combiner le versement de plusieurs types de PCH.



Nombre de personnes avec paiement pour une **dépense spécifique et exceptionnelle** rapporté au nombre de personnes ayant reçu un paiement au titre d'au moins un élément de la PCH

Nombre de personnes avec paiement pour un **aménagement (logement, voiture ou surcoût lié au transport)** rapporté au nombre de personnes ayant reçu un paiement au titre d'au moins un élément de la PCH





0,6% des bénéficiaires de la PCH bretons ont reçu un paiement relatif à une **aide animalière** en 2022



0,7% des bénéficiaires de la PCH bretons ont reçu un paiement relatif à une **aide technique** en 2022

HANDATA ET HANDIDONNÉES

Cette infographie repose sur les données issues de la Plateforme régionale « Handata » animée par le CREAL Bretagne et du portail national « Handidonnées » de l'ANCREAL, qui découle du projet du même nom porté par le réseau des Centres régionaux d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI). En Bretagne, l'observatoire Handata est co-construit par le CREAL et l'ARS Bretagne et accessible via l'application numérique de la Plateforme de l'observation sanitaire et sociale de Bretagne « PLATOSS » pilotée par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS Bretagne).

